



*Communiqué de presse  
Paris, le 2 août 2019*

## **Notre-Dame de Paris : le préfet de région décide la reprise progressive du chantier**

**Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, confirme la reprise progressive du chantier de Notre-Dame de Paris à compter de la semaine du 12 août 2019. Cette reprise est rendue possible grâce au renforcement des procédures de sécurité et à l'installation de moyens de décontamination complémentaires, qui garantissent à la fois la sécurité des personnels intervenant sur le chantier et un strict contrôle des entrées et sorties du celui-ci, empêchant toute sortie d'élément polluant vers l'extérieur.**

### **Une reprise progressive pour une sécurité accrue**

La suspension décidée le 25 juillet dernier visait à améliorer la protection des travailleurs au regard de la pollution au plomb du chantier. Cette décision intervenait à la suite de la remise au préfet de région, le 23 juillet 2019, d'un rapport de l'inspection du travail relatif aux règles de sécurité concernant la décontamination des travailleurs, des engins et des matériaux.

Les réunions de travail de cette dernière semaine avec la maîtrise d'ouvrage ont permis la révision et la validation des procédures relatives à la protection des travailleurs exposés au plomb et à la sécurité sur le chantier. Sont concernés notamment les plans de circulation du matériel et des personnes ainsi que les méthodes de décontamination des intervenants lors de leur transit d'une zone à une autre et lors de leur sortie du chantier. L'accent est mis sur l'information et la formation systématique des travailleurs à l'ensemble de ces procédures. De nouvelles unités de décontamination vont être installées la semaine du 12 août.

*«Le temps de la suspension a permis d'effectuer un important travail d'amélioration et de finalisation de chacune des procédures pour garantir la sécurité des travailleurs. Ces mesures ont été présentées à l'inspection du travail qui a donné son accord pour le phasage progressif du chantier. Ce chantier est exceptionnel, tant par son ampleur que par les questions de sécurité qu'il suscite et j'y suis donc particulièrement attentif. La situation sera réévaluée régulièrement afin d'ajuster en permanence les dispositifs à la présence effective des personnes sur le site »* souligne le préfet Michel Cadot.

Dans le cadre de la reprise du chantier d'ici une dizaine de jours, 30 à 40 personnes seront amenées à travailler en même temps sur le site au lieu des 60 à 70 personnes avant la suspension.

Afin d'accompagner la nécessaire montée en charge du chantier, une nouvelle commande d'unités de décontamination spécialement conçues pour le chantier sera livrée à l'automne. Leur installation permettra l'accueil de l'ensemble des travailleurs nécessaires au plus fort du chantier.

## Assurer l'étanchéité du chantier

Les nouveaux protocoles renforcent la garantie que les travaux ne génèrent pas de pollution à l'extérieur du chantier.

« Les règles de circulation pour accéder au chantier et en sortir sont strictement observées par l'ensemble des intervenants depuis le début, nous y veillons très attentivement. La livraison de nouvelles unités de décontamination assurera une meilleure fluidité dans les entrées et sorties du chantier tout en maintenant une parfaite étanchéité de celui-ci avec l'extérieur » tient à préciser Michel Cadot.

## Une méthode de dépollution spécifique testée par la DRAC

La Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC), qui exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux par délégation du préfet mesure régulièrement la pollution au plomb sur les différentes zones de chantier. Afin de diminuer les taux élevés au cœur du chantier, la DRAC a procédé au test de différentes méthodes en juillet pour le traitement des zones les plus contaminées. Ces derniers se sont avérés concluants permettant la validation d'une méthode de décontamination spécifique qui sera réalisée dans les zones de chantier concernées par la pollution au plomb.

### RAPPEL DES MESURES DE PREVENTION PRISES A L'EXTERIEUR DU CHANTIER

Par ailleurs, l'agence régionale de santé (ARS) continue sa démarche d'information sur les précautions à prendre pour les riverains au regard des mesures réalisées de manière régulière dans le périmètre avoisinant (consultez le site de l'ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/incendie-n-d-de-paris-lessentiel> )

Des inspecteurs du travail ont pris contact avec les commerces et entreprises situés aux abords du site de Notre-Dame dans les 4e, 5e et 6e arrondissements de Paris, soit sur l'Île de la Cité, quai de Montebello, quai Saint-Michel, quai des Grand Augustins, et place de la fontaine Saint-Michel. A cette occasion, le risque sanitaire lié au plomb a été rappelé ainsi que les obligations de l'employeur en matière de prévention et d'évaluation des risques et de nettoyage des locaux.

Il a également été demandé aux employeurs de faire réaliser des prélèvements de poussières.

La CRAMIF (Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France) organise pour sa part des visites d'établissements dans ce secteur.

### **Contact presse**

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)